

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-ET-MARNE

ARCAF – Appui Régional à la Commercialisation

Artisanale Francilienne

Salons à l'étranger

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier du soutien régional, les entreprises :

- Artisanales.
- Implantées en Île-de-France.
- Saines financièrement.
- Inscrites au Répertoire des Métiers (ou justifiant d'une double immatriculation Répertoire des Métiers/Registre du Commerce et des Sociétés, avec une activité principale artisanale).

CONDITIONS D'OBTENTION

Sont concernés: les salons professionnels bénéficiant d'une réelle notoriété ainsi que les missions de prospection présentant un intérêt incontestable pour l'activité de l'entreprise. Pour prétendre à l'aide régionale, l'ensemble des aides que l'entreprise pourrait obtenir pour la même opération ne pourra excéder 50% du coût total de l'opération. Chaque entreprise pourra prétendre à une aide financière de la Région dans la limite de 2 salons ou missions de prospection à l'étranger par an avec un maximum de 6 aides (3 aides maximum sur un même marché).

Pour être recevable, l'entreprise doit formuler sa demande et la retourner à sa Chambre de Métiers et de l'Artisanat au moins 2 mois avant sa participation au salon.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

La subvention est calculée sur la base de 50% du montant HT des dépenses de participation au salon, à savoir :

- Les frais d'inscription (frais de dossier, inscription au catalogue...).
- Location de la surface nue ou d'un stand "prêt à exposer".
- En cas de surface nue, les dépenses d'aménagement (stand, mobilier, éclairage) et les frais de mise en fonctionnement du stand.
- Documentation commerciale spécifiquement réalisée par un prestataire extérieur à l'entreprise pour le salon ainsi que les frais de traduction.
- L'acheminement des produits assurés par un transitaire ou un prestataire extérieur à l'entreprise.
- Les frais de transport aller/retour en avion classe économique pour le dirigeant de l'entreprise ou le salarié le représentant.
- Les frais d'hébergement pour le dirigeant de l'entreprise ou le salarié le représentant, limités à 4 nuitées et plafonnés à 150€ par nuit.
- Les frais d'interprétariat.

Le plafond de subvention est fixé à 5 000€ pour un salon ou une mission à l'étranger.

SERVICES INSTRUCTEURS

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-ET-MARNE
www.cma77.fr

ANTENNE DE CHELLES
3 bis, rue de l'Ormeteau
77 500 Chelles

Emmanuel Menegatti
Tél.: 01 64 79 26 94
Fax: 01 60 20 69 45
emmanuel.menegatti@cma77.fr

ANTENNE DE MEAUX
9, rue des Cordeliers
77109 MEAUX Cedex

Jackie Margie
Tél.: 01 64 79 26 87
Fax: 01 64 34 29 14
jackie.margie@cma77.fr

ANTENNE DE MONTEREAU
2, boulevard Cretté-Preignard
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Jean-Pierre Paviot
Tél.: 01 64 79 26 68
Fax: 01 64 32 15 38
jean-pierre.paviot@cma77.fr

ANTENNE DE MELUN
4 avenue du Général Leclerc
77008 MELUN Cedex

Sébastien Bonnelucq
Tél.: 01 64 79 26 08
Fax: 01 60 37 72 23
sebastien.bonnelucq@cma77.fr

ANTENNE DE PROVINS
Place Honoré de Balzac
77160 PROVINS

Nicolas Fouquiau
Tél.: 01 64 79 26 43
Fax: 01 60 58 17 34
nicolas.fouquiau@cma77.fr